SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2011

Présents: MM. M. Helson, Bourgmestre, **Président**

MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Mme Pierart et M. Chintinne, Echevins

M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. Lauvaux, C. Lasseaux, Halloy, Genard, Mmes Lorent, Diez-Burlet, Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-Delobbe, Reman et Scieur, Conseiller(e)s Frédérique Seyler, Conseillère communale, Présidente du Conseil de l'Action Sociale

J. Huart, Secrétaire communal

Monsieur le Conseiller L. HENNIN s'est fait excuser.

Monsieur le Conseiller D. LECHAT est entré en séance au cours de l'examen du point 10.

Tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents.

La séance publique est ouverte à 18H30.

Le Conseil,

1. Prestation de serment du nouveau Secrétaire communal

Conformément à l'article L1126-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur Jacques HUART, nouveau Secrétaire communal, prête le serment suivant entre les mains de Monsieur le Président : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peule belge ».

2. Résolutions de la séance du Conseil communal du 22 mars 2011 – Approbation - Décision

Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Secrétaire communal, approuve les résolutions de la séance du 22 mars 2011.

A la demande de Monsieur le Président, le Conseil accepte unanimement de modifier la chronologie de l'ordre du jour et d'examiner le point 10 avant le point 3.

10. Aménagement du territoire - Schéma d'intention - Diagnostic - Décision -

a) Information

b) Décision

Madame Jessy COLOMBANA, chargée de mission au GAL, entre en séance et présente le sujet.

a) La législation en matière d'aménagement du territoire est très complexe et les outils réglementaires parfois trop rigides. Dans ce contexte, le GAL a proposé d'accompagner les quatre communes (Florennes, Gerpinnes, Walcourt et Cerfontaine) à se doter d'un nouvel outil dénommé « schéma d'intention en matière d'aménagement du territoire ». Cet outil devra permettre de dégager les volontés communales et d'identifier une vision partagée du territoire afin de répondre à la demande croissante en logement tout en garantissant une gestion durable du territoire et la préservation de son caractère rural. L'objectif est d'aboutir à un outil pratique au quotidien, utilisable par les élus et par le cadre technique et permettant d'orienter rapidement les projets publics et privés.

La phase I « Diagnostic » est terminée et présentée au Conseil communal afin que chacun comprenne la démarche et s'approprie le document qui en sortira.

Madame COLOMBANA propose au Conseil d'élargir la commission et d'y intégrer un membre de la minorité.

Monsieur le Conseiller GENARD entend que ce schéma n'aura pas de valeur réglementaire et que par conséquent, les communes seront amenées à y donner l'importance qu'elles voudront.

- b) Monsieur le Président remercie Madame COLOMBANA pour cet excellent exposé et ensuite, le Conseil communal décide :
 - d'approuver la démarche visant à réaliser un schéma d'intention et d'approuver le diagnostic réalisé ;
 - d'ouvrir à un membre de la minorité un poste au sein de la commission.

3A. Fabrique d'Eglise de Florennes – Budget 2011 – Avis - Décision

Madame l'Echevine MORUE-PIERART présente ce point en indiquant qu'il est demandé au Conseil d'émettre une réserve sur l'inscription d'un poste de 5.000 € pour lequel la dépense ne semble pas justifiée.

Un débat s'ouvre à ce sujet et il en ressort que, pour le Collège communal :

- ce montant couvre des dépenses déjà prévues dans d'autres postes (entretien de l'alarme, ...);
- cette dépense alourdit la participation financière de la commune;
- ces factures forfaitaires sans justificatifs sont récurrentes;
- il serait prudent de voter ce budget avec une réserve.

Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX estime que le présent point concerne un budget et que dès lors, il n'y a pas lieu d'exiger de justificatifs. Cette question doit être examinée lors de la présentation du compte.

Au terme de la discussion, il est décidé que le budget sera présenté tel quel et que la remarque figurera au procès-verbal.

En conclusion, le Conseil décide d'émettre un avis favorable sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise de Florennes, arrêté en recettes et dépenses à 62.791,70 €.

Participation communale : 47.598,09 €.

Décide également d'inscrire une remarque au procès-verbal en ce qui concerne la réserve pour le poste comportant la dépense de 5.000 € pour travaux non justifiés.

3B. Fabrique d'Eglise d'Hanzinne – Budget 2011 – Avis - Décision

Les membres du Conseil communal font état d'une erreur, dans la convocation, le point 3B n'y figurant pas.

Après avoir reçu les excuses de Monsieur le Secrétaire communal, il est décidé, à l'unanimité des membres, d'inscrire ce point en urgence.

Décide d'émettre un avis favorable sur le budget 2011 de la Fabrique d'Eglise d'Hanzinne, arrêté en recettes et dépenses à 24.496,65 €.

Participation communale : 16.490,08 €.

4. Foyer culturel ASBL – Activités et comptes 2010 – Projets et budget 2011 - Décision

Prend connaissance et approuve le procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mars 2011 de l'asbl Foyer Culturel de Florennes, portant notamment sur l'approbation du compte 2010, arrêté en actif et passif à 198.336,46 €, ainsi quele budget 2011, arrêté en produits et charges à 367.967 € et 370.200 € (résultat de l'exercice : pete de 2.233 €).

5. <u>Intercommunale INASEP - Assemblée générale extraordinaire - Approbation des résolutions inscrites à l'ordre du jour - Décision - </u>

a) Information

Conformément à l'article 15 du décret du 5 décembre 1996, relatif aux intercommunales wallonnes et afin d'assurer pleinement son rôle, le Conseil communal doit statuer sur les résolutions inscrites à l'ordre du jour des Assemblées générales des intercommunales dont la Commune de Florennes fait partie.

L'INASEP convoque une Assemblée générale extraordinaire le 4 mai 2011 afin de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise. La décision de renouvellement prise lors de l'Assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2010 a été annulée par la tutelle.

b) Décision

Décide d'approuver la résolution inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de l'INASEP.

6. <u>Amendes administratives – Délégation de signature pour notification des décisions -</u> a) Information

Selon le décret du 05 juin 2008 traitant de la matière environnementale, il appert que la notification des amendes est faite par le Fonctionnaire Sanctionnateur.

Or, en ce qui concerne les amendes infligées en vertu de l'article 119 bis de la Nouvelle loi communale, cette notification est faite par le Bourgmestre avec le contreseing du Secrétaire communal.

Il est ambiguë et complexe de laisser notifier certaines décisions par le Fonctionnaire Santionnateur et d'autres par le Bourgmestre et le Secrétaire communal.

Dans un souci de saine administration, il serait plus judicieux que le Fonctionnaire Sanctionnateur notifie lui-même les décisions.

Cela aura pour avantage:

- Pour la commune : il n'y aura plus de gestion administrative pour les notifications et il n'y aura plus de frais de courriers recommandés;
- Pour le Fonctionnaire Sanctionnateur : les risques de prescription seront évités et il aura connaissance de la date certaine de notification afin de faire courir le délai d'appel.

L'octroi de cette délégation est possible si le Conseil communal l'accorde.

b) Décision

Décide de donner délégation au Fonctionnaire Sanctionnateur de notifier l'ensemble des amendes administratives infligées en vertu de l'article 119 bis de la Nouvelle Loi Communale.

7. <u>Tutelle générale – Décision de l'autorité - Information</u>

Conformément à l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, reçoit en information la décision du Service Public de Wallonie du 22 mars 2011, portant à la connaissance de la commune que la délibération du 08 février 2011 concernant la décision de se porter caution solidaire du Bureau Economique de la Province de Namur n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutive.

8. <u>Conseiller en énergie – Complément de rapport d'avancement final 2010 – Approbation - Décision</u>

Le Conseil communal, lors de sa séance du 31 août 2010, a approuvé le rapport d'avancement final du conseiller en énergie, arrêté au 01 avril 2010. Le conseiller en énergie a complété ce document.

Monsieur le Conseiller Mathieu GENARD demande quelle va être l'attitude de la commune en matière de Performance Energétique des Bâtiments (PEB) et comment va-t-on contrôler les bâtiments.

Monsieur l'Echevin Eric MAINIL informe le Conseil que le conseiller en énergie a remis sa démission et qu'il espère que la Région Wallonne va créer une subvention pour assister les communes.

Interrogé, Monsieur le Secrétaire communal signale que pour l'instant, il sera impossible de procéder aux vérifications sans l'aide de la Région Wallonne.

Décide d'approuver le complément arrêté à la date du 31 décembre 2010.

9. <u>Plan de Cohésion Sociale 2009-2013 – Convention Taxi social -</u> a) Information

Dans le cadre de l'axe 1 insertion socioprofessionnelle du Plan de Cohésion Sociale, une action est à mener afin d'améliorer la mobilité sur le territoire communal. L'objectif étant de faciliter et de favoriser l'accessibilité des citoyens en situation précaire aux différents organismes d'insertion. Dès lors, après concertation avec les partenaires et principalement le CPAS de Florennes, il a été décidé de soutenir, de renforcer et de professionnaliser l'outil Taxi social du CPAS. Le Collège communal soumet donc le projet de convention établi avec le CPAS, proposant, d'une part, un soutien financier de 5.000 € et d'autre part, un soutien méthodologique à l'action. Ce projet de convention a été avalisé par la commission d'accompagnement du Plan de Cohésion Sociale, le 10 mars 2011.

b) Décision - Approbation

Décide d'approuver la convention Taxi social dont le projet est joint au dossier.

11. Convention de collaboration à la mise en œuvre de la ZACC Nord, à Florennes - a) Information

Les propriétaires principaux des terrains situés dans le périmètre de la ZACC NORD de Florennes sont la commune (+/- 10 Ha) et la Foncière de Beaufort (+/- 31 Ha).

Une mise en œuvre harmonieuse et rapide de cette zone va nécessiter une collaboration entre les deux parties.

Après plusieurs réunions, un accord est intervenu en matière d'échange de terrains.

Ces échanges vont permettre à chacun des propriétaires de mettre en œuvre la zone en totale collaboration.

Il est également à noter que la commune de Florennes aura la maîtrise totale de la zone d'activité économique.

En finalité, les échanges seront conclus comme suit :

Phases	La Foncière cède	La Commune cède
1		3 Ha 78a 50
1 bis	2 Ha 41 a 50	
2		1 Ha 49a 80
3	79a 90	15a 60
4	64a 60	
5	1 Ha 16a 80	
8	39a 80	
TOTAL	5 Ha 42a 60	5 Ha 43a 90

Une somme complémentaire de 200.000 € sera versée à la Commune par la Foncière, pour couvrir l'intégralité de son intervention dans les travaux extérieurs à sa propriété nécessités par la mise en œuvre de la ZACC (Phase 3).

b) Décision

Décide d'approuver le projet de convention de collaboration à la mise en œuvre de la ZACC NORD, à Florennes.

12. Arrêtés de police du Bourgmestre -

a) Information

b) Ratification - Décisions

Prend connaissance et ratifie les arrêtés de police pris par Monsieur le Bourgmestre, à savoir :

- 08/03/2011: Travaux de toiture, Battant-Rue, à Morialmé Interdiction de circuler
- 11/03/2011 : Travaux privés, rue du Tienne, à Thy-le-Bauduin Interdiction de circuler et de stationner
- 14/03/2011 : Luttes de balle pelote, rue du Ban, à Hanzinne (saison 2011) Interdiction de circuler
- 14/03/2011 : Manifestation privée, Quartier de la Fontaine Interdiction de circuler
- 22/03/2011 : Déménagement Avenue Jules Lahaye, à Florennes Interdiction de stationner
- 22/03/2011 : Déménagement Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes Interdiction de stationner
- 22/03/2011 : Organisation d'une marche, Place Saint-Georges, à Hanzinne Interdiction de stationner
- 23/03/2011 : Travaux INASEP dans les rues de Thy-le-Bauduin Chantier de 3ème catégorie
 05/04/2011 : Travaux privés, rue de la Collégiale, à Florennes Interdiction de stationner
 08/04/2011 : Cérémonie de mariage, Place de l'Hôtel de Ville Interdiction de stationner
- 11/04/2011 : Travaux BELGACOM, rue Donveau et route de Rouillon, à Morialmé et Hanzinelle Chantier de 2^{ème} catégorie et feux tricolores
- 11/04/2011 : Travaux INASEP dans le centre de Saint-Aubin Chantier de 3^{ème} catégorie.

13. Acquisitions diverses de matériel ou d'équipement pour les services communaux -

a) Décision

Décide les acquisitions suivantes :

1. Acquisition de mobilier et de matériel pour les écoles communales

Estimation de la dépense : 18.000 € Article budgétaire : 722/741-51/20110016

Crédit: 19.000 €

Voies et moyens : fonds propres

2. Acquisition d'une armoire de séchage, de supports et de filtres d'aspiration pour l'entretien des appareils respiratoires du service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 3.500 €

Article budgétaire: 351/744-51/20110039

Crédit : 30.000 €

Voies et moyens : emprunt

3. Acquisition de matériel divers (lances, émulseur, mallette pour ouverture des portes,...) pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 10.000 €

Article budgétaire: 351/744-51/20110039

Crédit : 26.000 €

Voies et moyens : emprunt

4. Acquisition d'une chaîne Hi-Fi pour l'Académie de Musique de Dinant section Florennes

Estimation de la dépense : 250 €

Article budgétaire: 734/742-98/20110016

Crédit: 750 €

5. Acquisition de vêtements divers pour le service régional d'incendie de Florennes

Estimation de la dépense : 6.000 €

Article budgétaire: 351/742-98/20110039

Crédit : 50.000 €

<u>b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation – Décisions</u>

c) Mode de passation des marchés – Fixation - Décisions

Décide d'adopter les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est retenu.

14. <u>Service Régional d'Incendie de Florennes – Pose et fourniture de deux portes de garage –</u> a) Décision

Décide, dans le cadre de la rénovation de l'Arsenal des pompiers de Florennes, de marquer son accord sur la pose et la fourniture de deux portes de garage.

Estimation de la dépense : 7.000 € Article budgétaire : 351/724-60

Crédit : 0 € (MB1 - Transfert de crédit du 351/72360 vers le 351/724-60

Voies et moyens : emprunt

b) Fixation des conditions - Projet de cahier spécial des charges - Approbation - Décision c) Mode de passation du marché - Fixation - Décision

Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

15. MORIALME – Location du droit de pêche dans l'étang « Saint-Martin » -

a) Décision

Le droit de pêche dans l'étang situé dans la forêt communale sise au lieu-dit « Saint-Martin » était loué avec le droit de chasse. Le DNF propose de séparer ces locations.

Sur proposition du Collège communal, décide de procéder à la relocation de cet étang.

b) Fixation des conditions – Cahier des charges – Approbation – Décision

Décide d'approuver le cahier des charges annexé au dossier.

c) Mode de location - Décision

Décide de recourir à la procédure de relocation publique au plus offrant.

16. FLORENNES – Rue du Noupré – Implantation d'une cabine électrique -

a) Information

Reçoit en information que la scrl IDEG sollicite la mise à disposition, par bail emphytéotique, de la parcelle cadastrée 1^{ère} division section D n°16 k2, sise rue du Noupré, à Florennes, ce, en vue de la construction d'une nouvelle cabine électrique.

b) Décision

Décide de marquer son approbation quant au projet d'implantation d'une nouvelle cabine électrique à la rue du Noupré, à Florennes.

c) Projet de bail emphytéotique – Approbation - Décision

Décide d'approuver l'engagement de constitution de bail emphytéotique et de servitudes au profit de la SCRL IDEG.

17. <u>HANZINELLE – Modification par désaffectation du sentier vicinal n°14 (Rue de la Vallée) - </u>

a) Information

Reçoit en information que Monsieur Jean LALOUX, propriétaire du bâtiment situé rue de la Vallée, 254 A, à Hanzinelle, a sollicité l'acquisition de l'excédent de voirie situé entre son

habitation et l'habitation portant le numéro 254 de la même adresse, ceci dans le but d'éviter d'éventuels problèmes de voisinage dans le futur.

Note que Monsieur le Commissaire-voyer a émis un avis favorable à cette demande et que l'enquête publique qui a été réalisée n'a donné lieu à aucune réclamation.

b) Proposition - Décision

Décide de proposer au Collège provincial la modification par rétrécissement du chemin vicinal n°14 (rue de la Vallée), conformément au plan dressé, en date du 22 mars 2010, par Monsieur Patrick DE GHELLINCK, Géomètre-expert Immobilier. L'excédent de voirie représente une superficie de 2a 94 dma.

18. Enseignement

A. Ouverture d'une demi-classe maternelle à l'implantation de Chaumont, dépendant de l'école communale de Florennes 1 – Avec effet au lundi 28 mars 2011 – Ratification – Décision

Attendu que la population scolaire maternelle fréquentant l'implantation de Chaumont s'élève à 26 élèves, au lundi 28 mars 2011 et permet la création d'une demi-classe supplémentaire à partir de cette date;

Décide de ratifier la délibération du Collège communal, du 30 mars 2011, décidant d'ouvrir, avec effet au lundi 28 mars 2011, une demi-classe maternelle supplémentaire à l'implantation de Chaumont, dépendant de l'école communale de Florennes 1.

L'ordre du jour étant épuisé, entend les interpellations.

Aucun membre du Conseil ne souhaitant présenter une interpellation, le huis clos est prononcé à 19H50.

HUIS CLOS

La séance est levée à 20H00.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2011 n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

J. HUART P. HELSON